

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 17 mars 1948.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Wilson (*présidente*), Blais, Buchanan, Ferland, Macdonald (*Cardigan*), Mackenzie, Murdock, Pirie, Roebuck, Taylor et Turgeon—11.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 3 février 1948, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. Max Lerner, de London, Ont., comparait en son propre nom et recommande l'entrée au Canada d'un plus grand nombre d'immigrants d'Europe, surtout des parents de personnes demeurant déjà au Canada.

M. Lerner dépose un document renfermant des notions pratiques sur les avantages de l'entreprise privée. Le Comité décide de le faire publier au compte rendu des délibérations. (Voir APPENDICE "B".)

A 11 h. 20 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion de la présidente.

CERTIFIÉ CONFORMÉ.

Le secrétaire du Comité,

A. FORTIER.